



BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU

JEUDI 27 NOVEMBRE

2025

18 H 30

Note de Synthèse

*Conformément à l'article L.2121-12 alinéa 1^{er} du Code Général
des Collectivités Territoriales*

Ce dossier contient 4 feuillets.

Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
1	Lettre de convocation		1
	Tableau des emplois - suppression de postes au 1er janvier 2026	Béatrice DE VECCHI	2
	ExtraitTableauEmploiSupprPostes		4
	Projet_ODJ_Conseil_04.12.25		6

Jujurieux, le vendredi 21 novembre

A Mesdames et Messieurs les Membres du
Bureau Communautaire

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous convier au **Bureau Communautaire qui se tiendra :**

Le jeudi 27 novembre 2025, à 18h30

Salle de réunion de la CCRAPC- 2ème étage de l'Hôtel de Ville 01640 JUJURIEUX

Et dont l'ordre du jour sera le suivant :

I. Décisions à prendre par le Bureau Communautaire dans le cadre de sa délégation

Ressources Humaines

Rapporteur : Béatrice DE VECCHI

Point 1 - Tableau des emplois - suppression de postes au 1^{er} janvier 2026

II. Points à valider par le Bureau Communautaire dont les décisions des COPIL

- Prix de l'eau, de l'assainissement collectif et de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) au 1^{er} janvier 2026, en présence de RYDGE
- Désignation des représentants de la CCRAPC au sein des syndicats compétents pour l'eau et l'assainissement collectif

III. Points d'information et questions diverses

- Rapport social unique 2024 de la CCRAPC
- Journée d'équipe du 2 décembre 2025

IV. Projet d'ordre du jour du Conseil Communautaire du 4 décembre 2025

- L'ordre du jour a été envoyé en pièce complémentaire.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de recevoir, mes chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Thierry DUPUIS



Bureau Communautaire du 27 novembre 2025

Rapporteur : Béatrice DE VECCHI

TABLEAU DES EMPLOIS - SUPPRESSION DE POSTES AU 1ER JANVIER 2026

Il est proposé la suppression de deux postes présents au tableau des emplois permanents de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon (CCRAPC) :

I/ Une nouvelle organisation de services, engendrant la suppression d'un poste

Poste n°09 Responsable pôle Environnement – Bâtiments – Référent ACI

Lors de la mise en place du nouvel organigramme en décembre 2024, le comité social territorial (CST) avait été préalablement saisi en date du 11 octobre 2024, conformément à l'article R253-7 1° du code général de la fonction publique (CGFP).

Plus précisément, deux postes avaient été créés, respectivement le poste n°107 de Technicien infrastructures et réseaux et celui n°112 de Directeur des services techniques.

Il s'avère que cette double création, associée à une nouvelle répartition des missions, conduit à s'interroger sur la pérennité du poste n°09 de Responsable pôle Environnement-Bâtiments-Référent ACI. En effet, ce dernier ne dispose plus, à ce jour, de missions lui étant directement rattachées.

La réorganisation opérée en décembre 2024 avait donc pour conséquence une réduction du temps de travail >à 10% du poste de Responsable pôle Environnement – Bâtiments – Référent ACI, s'assimilant à une suppression de poste, nécessitant un avis du CST.

Le CST, réuni le 31 octobre 2025, a donné un avis favorable à l'unanimité pour la suppression du poste n°9.

Pour votre parfaite information, l'agent occupant le poste dont la suppression est envisagée, bénéficie actuellement d'un congé pour raisons de santé et plus précisément d'un congé de longue maladie (CLM) jusqu'en mars 2026. Le conseil médical en formation restreinte devra se prononcer sur son aptitude, l'agent ayant épuisé ses droits à CLM.

Un entretien lui a été proposé. Par ailleurs, des possibilités de reclassement ont été étudiées, toutefois, elles sont actuellement suspendues, la CCRAPC restant en attente de l'avis du conseil médical en formation restreinte.

II/ Fin des conventions de prestations du service public d'assainissement non collectif (SPANC) mises en place par la Décision Président n°D_2021_14 ayant pour conséquence la suppression d'un poste

Poste n°24 Responsable du service SPANC

A la lumière de l'article L542-3 du CGFP, cette réduction >à 10% du temps de travail s'assimile à une suppression de poste, procédure pour laquelle l'avis du CST est prévu. Conformément à l'article L542-2 du CGFP, le CST se prononce sur la base d'un rapport présenté par la collectivité territoriale.

Le CST, réuni le 31 octobre 2025, a donné un avis favorable à l'unanimité pour les représentants de l'employeur et une abstention à l'unanimité pour les représentants du personnel pour la suppression du poste n°24. Cette abstention ne fait pas obstacle à la délibération du Bureau Communautaire ; le Bureau Communautaire étant compétent en vertu de la délibération n°2021_104 du 25 novembre 2021.



En l'espèce, nous vous exposons la situation du poste n°24 Responsable du service SPANC ; celui-ci a été créé par délibération n°2021_013 du Conseil Communautaire du 28 janvier 2021. Ce poste a été ouvert pour 35h hebdomadaires avec pour objet la réalisation des diagnostics vente, contrôles conception/réalisation des installations dans le cadre du neuf et réhabilitations, ainsi que les contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations du territoire de la CCRAPC (14 communes) ainsi que pour le compte des 27 communes, initialement membres du SIABVA et situées sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), cette dernière n'ayant pas pris la compétence SPANC (*A toutes fins utiles, vous trouverez ces éléments prévus par la délibération n° 2021_012 du Conseil Communautaire du 28 janvier 2021*)

Les conventions établies avec l'ensemble des communes de la CCPA prendront fin au 31 décembre 2025. Chaque commune a d'ailleurs été individuellement avisée du non-renouvellement de la convention (cf. courrier du 25 février 2025).

L'arrêt de ce service entraîne une réduction des missions liées au poste de l'ordre de 75%. Les missions restantes pour le territoire CCRAPC représentant une quotité de temps de travail particulièrement faibles ; il semblerait pertinent qu'elles soient réalisées par un prestataire.

Concomitamment à cette procédure, et conformément à l'article L.542-1 du CGFP, il est prévu que « *dès lors qu'un emploi est susceptible d'être supprimé, l'autorité territoriale recherche les possibilités de reclassement du fonctionnaire concerné.* »

Concernant la situation de notre agent : l'agent a été reçu en entretien le 14 octobre et informé en amont, dès l'envoi des courriers adressés aux communes de la fin de ce service et de l'impact sur le poste occupé (ou de la possible suppression de son poste) au 31 décembre 2025. Des rencontres sont mises en place pour préparer ce changement, ainsi qu'un accompagnement, notamment formatif.

A ce jour, la collectivité n'a pas de possibilité de reclassement à proposer en son sein. Dans le cas où la collectivité ne pourrait reclasser l'agent, il serait maintenu en surnombre pendant 1 an au sein de la collectivité puis pris en charge par le centre de gestion de l'Ain.

L'assemblée est invitée à délibérer pour approuver à compter du 1^{er} janvier 2026 les modifications de poste indiquées ci-dessous :

- Suppression du poste n°9 Responsable pôle Environnement – Bâtiments – Référent ACI
- Suppression du poste n°24 Responsable du service public d'assainissement non collectif (SPANC)



Extrait du TABLEAU DES EFFECTIFS - 01/01/2026

Postes supprimés en séance du 27/11/2025

EMPLOIS PERMANENTS								
Délibération	N° de poste	Cadre d'emploi	Cat.	Emploi	Nbr Heures hebdo	ETP ouvert	ETP occupés	Nombre de poste
SIEGE								
B-2022-01 du 10 mars 2022	01	Attaché territorial	A	Directeur général des services	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022 Modif B-2024-05 du 5 décembre 2024	02	Attaché territorial	A	DGA Projet de Territoire - Resp Pôle développement économique	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	03	Attaché territorial	A ou B	Resp Pôle Ressources Finances	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	04	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Resp Pôle Administration - Référent RGPD	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022 Modif B-2023-01 du 11 mai 2023	05	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Resp Pôle Enfance	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	06	Attaché ou Animateur territorial	A ou B	Coordinatrice Enfance-Jeunesse / PEL	35	1,00		1
B-2022-01 du 10 mars 2022	07	Animateur ou Adjoint d'animation	B ou C	Chargée de mission Animation CLAS + Ateliers	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	08	Rédacteur ou Adjoint administratif	B ou C	Assistante comptable	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	09	Attaché ou Technicien territorial	A ou B	Resp Pôle Environnement Bâtiments - Référent ACI	35	1,00		1
B-2022-01 du 10 mars 2022	10	Adjoint administratif	C	Agent d'accueil	17,5	0,50	0,50	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	11	Rédacteur ou Adjoint administratif	B ou C	Assistante comptable	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	12	Adjoint administratif	C	Agent d'accueil	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	14	Adjoint technique	C	Agent polyvalent	5	0,14	0,11	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	15	Rédacteur ou Adjoint administratif	B ou C	Instructeur droit des sols	35	1,00	0,80	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	16	Rédacteur ou Adjoint Administratif	B ou C	Instructeur droit des sols	35	1,00	1,00	1



B-2022-01 du 10 mars 2022	17	Rédacteur ou Adjoint administratif	B ou C	Assistante RH	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	18	Rédacteur ou Adjoint administratif	B ou C	Assistante administrative -RH	35	1,00	1,00	1
B-2023-01 du 11 mai 2023	107	Technicien	B	Technicien infrastructure et réseaux	35	1,00	1,00	1
B-2024-04 du 12 septembre 2024	112	Ingénieur ou Technicien	A ou B	Directeur des services techniques	35	1,00	1,00	1
SERVICES ADMINISTRATIFS					617,50	17,64	15,41	19,00
DECHETERIES								
B-2022-01 du 10 mars 2022 Modif B-2024-02 du 23 mai 2024	19	Technicien ou Adjoint technique ou Agent de maîtrise	B ou C	Coordonateur collecte déchets Resp agents déchèteries	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	23	Adjoint technique	C	Agent de déchèterie	35	1,00	1,00	1
B-2024-01 du 01 février 2024	108	Adjoint technique	C	Agent de déchèterie	35	1,00	1,00	1
B-2024-01 du 01 février 2024	109	Adjoint technique	C	Agent de déchèterie	35	1,00	1,00	1
B-2024-01 du 01 février 2024	110	Adjoint technique	C	Agent de déchèterie	35	1,00		1
B-2024-01 du 01 février 2024	110	Adjoint technique	C	Agent de déchèterie			1,00	
DECHETERIES					175	5,00	5,00	5,00
SPANC								
B-2022-01 du 10 mars 2022	24	Technicien territorial	B	Responsable service SPANC	35	1,00	1,00	1
SPANC					35	1,00	1,00	1,00



Jujurieux, le vendredi 21 novembre 2025

A Mesdames et Messieurs les Membres du
Conseil Communautaire

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous convier au **Conseil Communautaire qui se tiendra :**

Le jeudi 04 décembre 2025, à 18h30
Salle des fêtes à Mérignat

Et dont l'ordre du jour sera le suivant :

- **Vérification du quorum et élection d'un secrétaire de séance,**
- **Validation du compte-rendu du Conseil du mercredi 5 novembre 2025,**
- **Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations.**

EAU-ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Thierry DUPUIS

Point 1 - Election des représentants de la CCRAPC au sein des syndicats compétents pour l'eau et l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2026

Point 2 - Détermination des éléments tarifaires afférents aux compétences portant sur l'eau et l'assainissement collectif ainsi que de la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) à compter du 1^{er} janvier 2026

FINANCES-FISCALITE

Rapporteur : Thierry DUPUIS

Point 3 - Clôture du budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC) au 31/12/2025

Point 4 - Création du budget annexe Assainissement (collectif et non collectif)

Point 5 - Création du budget annexe Eau

Point 6 - Reversement des frais de personnel et frais divers du budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC) au budget principal

Point 7 - Remboursement des frais de personnel des agents mis à disposition auprès de l'association « Le Cocon »

Point 8 - Remboursement des frais de personnel des agents mis à disposition auprès du GIP « Cerdon Vallée de l'Ain »



Point 9 – Versement anticipé du résultat positif de l'opération d'aménagement ZAC ECOSPHERE INNOVATION

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Béatrice DE VECCHI

Point 10 - Modification du règlement intérieur de la collectivité au 01/01/2026

Point 11 - Protection sociale complémentaire - modification de la participation de la collectivité santé et prévoyance au 01/01/2026

Point 12- Mise en place du « forfait mobilités durables » au 01/01/2026

MOBILITE

Rapporteur : Christian BATAILLY

Point 13 - Inscription de l'itinéraire « Circuit des Roches » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

COHESION SOCIALE

Rapporteur : Fabienne CHARMETANT

Point 14 - Avis sur le projet d'implantation d'une micro-crèche à Jujurieux

HABITAT-LOGEMENT

Rapporteur : Anne BOLLACHE

Point 15 - Proposition d'adhésion à l'observatoire de l'habitat (ODH)

Point 16 - Convention OPAH-RU, sous réserve de l'avis favorable définitif de la DREAL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Thierry DUPUIS

Point 17 - Subvention de lancement à la SCIC "Pôle des Bergers" pour la mise en service de l'abattoir pour petits ruminants

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Obtention d'une subvention pour le projet d'Atlas de la Biodiversité (ABC) Ain-Cerdon

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de recevoir, mes chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Thierry DUPUIS

